



## PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Pôle Architecture  
et Patrimoine

### Décision préfectorale

portant attribution du label

#### "Patrimoine du XXe siècle"

à certains édifices construits dans les années 1930 par  
l'architecte Elie-Marcel Bernard à **Montpellier** (Hérault)

### Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon

Préfet de l'Hérault

VU le décret 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites ;

VU la circulaire 2001/006 du 1er mars 2001 du ministre de la culture et de la communication, précisant les modalités de mise en œuvre du Label "Patrimoine du XXe siècle" ;

VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon exprimé en sa séance du 18 décembre 2015 ;

**Sur proposition** du directeur régional des affaires culturelles par intérim ;

### D E C I D E

**Article 1er :** Le label "Patrimoine du XXe siècle" est attribué, aux édifices suivants de la ville de Montpellier (Hérault) construits par l'architecte Elie-Marcel Bernard :

- le kiosque Bosc, esplanade Charles-de-Gaulle, allée De Lattre de Tassigny
- la Cité universitaire des Arceaux, 61 boulevard des Arceaux
- l'ancien institut de chimie, actuellement Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 8 rue de l'Ecole-Normale
- la colonne d'équilibrage de l'aqueduc Saint-Clément, au carrefour des avenues Professeur-Grasset, Bertin-Sans, Docteur-Pezet et Henri-Dunant.

**Article 2 :** Le directeur régional des affaires culturelles par intérim de la région Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le

**29 DEC. 2015**

Le Préfet,  


PIERRE DE BOUSQUET